

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Essais cliniques RIPH2 et RIPH3 : Direction des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs Organisme de diagnostic in vitro Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Les essais de catégories 2 (recherche interventionnelle "A risques et contraintes minimes" ou RIPH2) et de catégorie 3 (recherche non interventionnelle ou RIPH3) selon la Loi Jardé ne relèvent pas de la compétence de l'ANSM. Pour autant, l'article L1121-4 du CSP rend obligatoire la transmission par le promoteur à l'ANSM de l'avis final rendu par le CPP ainsi que le résumé de la recherche (depuis la publication des décrets d'application de la Loi Jardé en novembre Afin de simplifier les modalités de transmission du promoteur, l'ANSM propose une dématérialisation des démarches administratives relatives à la réception -du résumé des études de RIPH2 et 3. -de l'avis favorable du CPP correspondant Il est à noter que cette transmission ne concerne que les demandes initiales RIPH2 et RIPH3 (pas les demandes de modification substantielle). MENTIONS LÉGALES – Informations sur les données à caractère personnel recueillies et traitées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) Ce traitement est effectué sous la responsabilité de l'ANSM dans le cadre de l'exercice de ses missions, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'accès à vos données est exclusivement réservé aux agents de l'ANSM et est couvert par des mesures de sécurité permettant d'assurer leur intégrité et leur confidentialité pour toute la durée de leur traitement. Vous disposez des droits prévus à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment du droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès de notre Délégué à la protection des données, par demande écrite, en y joignant un justificatif d'identité comportant votre signature à l'une des adresses suivantes : ANSM, DAIR, délégué à la protection des données, 143-147 Boulevard Anatole France 93285 SAINT DENIS Cedex ou dpo@ansm.sante.fr. Titre de l'essai

Essais cliniques RIPH2 et RIPH3

Numéro d'indentification unique Numéro IDRCB
Catégorie Loi Jardé Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Catégorie 2
Catégorie 3
Nom du promoteur Société Nom et prénom du contact Adresse mail
Point de contact pour toute information relative à l'essai Nom et prénom Adresse mail Téléphone
Type de produits Si autre, précisez
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Médicament
☐ Dispositif médical
Dispositif médical de diagnostic in vitro
Hors produits de santé
Autre
Contexte pathologique
Catégorie de personnes Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Volontaires sains
☐ Volontaires malades

Essais cliniques RIPH2 et RIPH3
☐ Volontaires sains et volontaires malades
CPP concerné Cochez la mention applicable, une seule valeur possible IDF IHôtel Dieu
☐ IDF IINecker
☐ IDF IIICochin
☐ IDF IVSaint Louis
☐ IDF VSaint Antoine
☐ IDF VIPitié Salpêtrière
☐ IDF VIIBicêtre
☐ IDF VIIIAmbroise Paré
☐ IDF XAulnay sous Bois
☐ IDF XISt Germain / Laye
☐ Nord Ouest IRouen
☐ Nord Ouest IIAmiens
☐ Nord Ouest IIICaen
☐ Nord Ouest IVLille
Ouest ITours
Ouest IIAngers
Ouest IIIPoitiers
Ouest IVNantes
Ouest VRennes
Ouest VIBrest
SOOM IToulouse
SOOM IIToulouse
SOOM IIIBordeaux
SOOM IVLimoges
Sud Med IMarseille
Sud Med IIMarseille
Sud Med IIINîmes
Sud Med IVMontpellier
Sud Med VNice
Sud Est ISaint Etienne
Sud Est IILyon

Essais cliniques RIPH2 et RIPH3
Sud Est IIILyon
Sud Est IVLyon
Sud Est VGrenoble
Sud Est VIClermont Ferrand
Est IDijon
Est IIBesançon
Est IIINancy
Est IVStrasbourg
Avis favorable du CPP Mentionner la date JJ/MM/AAAA
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Avis favorable du CPP
Joindre le document au format pdf
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Résumé de la recherche
Joindre le document au format pdf